



Bulletin de Justice N° 52 du 30 novembre 2022

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression ... »

EQUILIBRER LE DEBAT DE LA RTNB SUR L'ETAT DES DROITS HUMAINS AU BURUNDI



Vue des participants à l'émission-débat télédiffusée de la RTNB le mercredi 2 novembre 2022.

La Déclaration Universelle des droits de l'homme¹ garantit que « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.* » (article 19)

A quelques jours de la célébration du 74^{ème} anniversaire de l'adoption de cette Déclaration par les Nations Unies, le Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias, en collaboration avec le Conseil National de la Communication, a organisé la troisième édition des états généraux de la communication et des médias, du 24 au 25 novembre 2022, en province de Gitega.

Lors de l'ouverture des travaux, Claude Bochu, Chef de la Délégation de l'Union européenne au Burundi qui a appuyé l'activité, a indiqué que son institution « défend *la liberté et le pluralisme des médias en tant que piliers de la démocratie moderne et en tant que catalyseurs d'un débat libre et ouvert* ».

Il reconnaît des avancées au Burundi comme les « *garanties de l'indépendance éditoriale des rédactions* » assurées par la nouvelle loi burundaise sur la liberté des médias de 2018. Il salue également « *la résilience des nombreux journalistes burundais qui œuvrent dans des conditions difficiles, faisant face tour à tour aux pressions et intimidations, à la réticence de certains de communiquer complètement, voire à des conditions de travail et salaires quelquefois incapacitantes* »²

Cet environnement hostile à la liberté d'expression et l'exercice du journalisme au Burundi a été aussi évoqué par **Reporters Sans Frontières (RSF)** dans son rapport annuel de 2022, malgré quelques signaux favorables envoyés par le nouveau Président Evariste Ndayishimiye.³

Selon cette organisation, le paysage médiatique burundais s'est considérablement appauvri depuis la tentative manquée de coup d'État de 2015 et la crise qui a suivi. Plusieurs radios ont été détruites ou contraintes à l'exil, notamment au Rwanda.

Radio-Télé Isanganiro, Bonesha FM et le groupe de presse Iwacu font partie des médias les plus suivis et les plus indépendants. La radio Rema FM et la radiotélévision nationale RTNB bénéficient d'une audience importante, mais elles sont totalement alignées sur la défense et la promotion du régime, déplore Reporters Sans Frontière. Le régime a instauré une véritable culture de la peur tant dans les rédactions, largement gagnées par l'autocensure, que dans le reste de la société, martèle l'organisation.

C'est dans ce contexte qu'un débat sur l'état des droits humains au Burundi a été organisé par la RTNB⁴ au cours d'une émission télédiffusée le 3 novembre 2022. Participaient à ce débat le Président de la CNIDH⁵, un représentant d'une organisation de la société civile et un professeur de l'Université du Burundi.

¹ Adoptée par les Nations Unies le 10 décembre 1948,

² Burundi Forum, 25 novembre 2022, UE-Burundi/Etats généraux de la communication et des médias : Appel au professionnalisme et à la liberté de la presse <https://www.burundi-forum.org/87078/ue-burundi-etats-generaux-de-la-communication-et-des-medias-appel-au-professionnalisme-et-a-la-liberte-de-la-presse/>

³ <https://rsf.org/fr/pays/burundi>

⁴ Radio Télévision Nationale du Burundi

Cependant, ce médium de l'Etat « *alignée sur la défense et la promotion du régime* », ne pouvait pas tenir un débat équilibré en absence d'autres Défenseurs des droits de l'homme se trouvant à l'étranger et qui ont fait l'objet de critiques des intervenants.

En vue d'équilibrer ce débat sur cette thématique importante à la veille de la célébration du 74^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, votre Bulletin de Justice consacre sa nouvelle édition à ce débat, en offrant la tribune aux défenseurs des droits humains se trouvant à l'étranger parce qu'ils ne peuvent pas s'exprimer à partir de l'intérieur du pays.

La méthodologie consiste à poser les mêmes questions du journaliste de la RTNB aux défenseurs se trouvant à l'étranger et actifs dans le plaidoyer pour le respect des droits de l'homme au Burundi auprès des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de droits humains.

La Rédaction

« Que faire pour que les rapports critiques sur les violations des droits de l'homme ne soient plus établis au Burundi ? »

Cette question principale posée en titre est celle de l'animateur du débat à la Radio Télévision Nationale du Burundi (RTNB) au cours d'une émission-débat télédiffusée le mercredi 2 novembre 2022.⁶ A l'issue de l'émission, l'animateur de l'émission a invité ses interlocuteurs à s'exprimer sur *ce qu'ils comptent faire*, au sein de leurs organisations respectives, *pour que les rapports critiques sur la situation des droits de l'homme au Burundi ne soient plus établis*. Ils devaient également *formuler des recommandations à l'endroit du Gouvernement, de l'ONU, des organisations agréées et des associations suspendues ou radiées se trouvant en exil*.

Les invités étaient au nombre de trois à savoir, Dr Sixte Vigny Nimuraba, Président de la CNIDH⁷ ; Monsieur Gérard Hakizimana, Président de la FOLUCON-F⁸ et le Professeur Egede Manirakiza, spécialiste en droit international des droits de l'Homme.

En vue d'équilibrer ce débat, le Bulletin de Justice a recueilli les réactions, sur les mêmes questions, des défenseurs des droits humains se trouvant hors du pays à savoir : Monsieur Pierre Claver Mbonimpa, Président de l' APRODH⁹ ; Maître Vital Nshimirimana, Délégué Général du FORSC¹⁰ ; Madame Eulalie Nibizi, Directrice exécutive de la CBDDH¹¹ ; Maître Armel Niyongere, Président de – ACAT-BURUNDI¹² – Madame Carina Tertsakian, chercheuse à l' IDHB.¹³

⁶ Comme le débat s'est déroulé en Kirundi, les questions de l'animateur de l'émission et les réponses de ses invités ont été traduites en Français par la Rédaction à partir des fichiers audio-visuels sauvegardés en ligne.

⁷ Commission Nationale indépendante des droits de l'homme. Site web : <https://www.cnidh.bi/>

⁸ Force de Lutte Contre le Népotisme et le Favoritisme au Burundi.

⁹ Association Burundaise pour la protection des Droits Humains et des personnes Détenues : Site web : <https://www.aprodhasbl.org/>

¹⁰ Forum pour le Renforcement de la Société Civile. Site web : <https://forscburundi.org/>

¹¹ Coalition burundaise des défenseurs des droits de l'homme. <https://www.burundihrdcoalition.org/>

¹² Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

¹³ Initiative pour les Droits Humains au Burundi. Site web : <https://burundihri.org/index.php>

Dr Sixte Vigny Nimuraba, Président de la Commission Nationale Indépendante des droits de l'homme CNIDH



Nous nous engageons à rester indépendants afin que nous puissions mettre en avant les intérêts de tout citoyen pour qu'il se sente satisfait dans ses occupations quotidiennes :

Nous souhaitons que nos rapports soient produits à temps comme nous le faisons habituellement. Nous faisons des efforts pour que les rapports soient disponibles au mois de février afin que toute personne qui a besoin de s'informer sur le Burundi puisse accéder à la documentation. Nous poursuivrons les enquêtes pour que la vérité soit connue

sur la situation des droits de l'homme au Burundi.

Au Gouvernement, la CNIDH recommande de ne pas se décourager en ce qui concerne la situation des droits de l'homme au Burundi :

La première chose que nous demandons au Gouvernement est de ne pas se décourager en ce qui concerne la situation des droits de l'homme au Burundi. Comme le Président de la République l'a dit, le Gouvernement pourrait se décourager face aux critiques qui ne tiennent pas compte des progrès déjà réalisés, mais le

Gouvernement doit mettre en avant les intérêts du citoyen pour le protéger parce que vous savez que c'est l'Etat qui a la première responsabilité en matière protection des droits de l'homme.

Puis, nous demandons au Gouvernement de continuer de présenter des rapports pour que tout ce qui doit être connu sur les droits de l'homme au Burundi soit à la portée de ceux qui en ont besoin. Il faut donc multiplier les communications pour que l'état d'avancement des réalisations soit connu. Il y a aussi la nécessité de commencer à songer au lobbying pour que les partenaires comprennent mieux les réalisations en cours et les projets envisagés.

Aux Nations Unies, la première chose que la CNIDH recommande est la vérité ...

Premièrement, comme nous aussi nous produisons des rapports en pointant du doigt ce qui va bien et ce qui ne va pas et l'étape franchie, eux aussi devraient dire la vérité.

Deuxièmement, nous leur demandons de ne pas se laisser influencer par certains pays comme eux aussi ils nous exigent d'être indépendants. Eux aussi devraient faire preuve d'indépendance véritable de manière à ce qu'aucun groupe de pays ne leur exige quoi que ce soit sous une quelconque menace.

Puis, il faut qu'on initie une réflexion pour revoir le fonctionnement du Conseil des Droits de l'Homme, car il est régi par une résolution qui ne tient pas compte des changements intervenus dans le monde.

Aux associations agréées, suspendues ou radiées, la CNIDH recommande de se conformer à la loi et faire preuve d'indépendance

Les associations agréées comme les organisations internationales doivent se conformer à la loi, si non, rien ne pourrait marcher. Elles doivent d'abord se conformer à la loi puis faire preuve d'indépendance car autrement, rien ne marchera. Lorsque vous luttez pour le respect de la loi et que vous vous retrouvez en conflit avec la loi, vous comprenez que ce que vous faites n'est pas correct.

Cela concerne également pour les associations suspendues, car il existe des associations suspendues mais qui ont reconnu qu'elles se sont trompées, puis, elles ont demandé la levée de la sanction et elles ont fonctionné de nouveau. C'est le cas du PARCEM qui avait été suspendue et qui fonctionne aujourd'hui.

Nous leur demandons aussi d'aimer les Burundais et le Burundi. En principe, lorsque vous aimez le pays, vous aimez aussi les citoyens et les étrangers car dans la tradition burundaise, nous avons le don d'hospitalité envers les visiteurs et les étrangers. Puis, nous leur demandons d'accorder une place de choix à la vérité comme nous devons le faire à la CNIDH et les autres afin de défendre une cause commune.

Concernant les leaders de certaines associations poursuivis en justice, nous disons que la justice doit primer, car autrement, rien ne pourrait marcher. Il faut d'abord laisser la justice faire son travail et même le Chef de l'Etat l'a dit. Il ne faut pas interférer dans les affaires de la Justice.

Monsieur Gérard Hakizimana, Président de FOLUCON-F



Les intérêts du citoyen d'abord !

Dans l'association que je dirige, nous mettons en avant les intérêts du citoyen, nous demandons que ceux qui sont injustement détenus soient libérés et nous apprécions en même temps les réalisations en cours.

Toutefois, il y a eu une évolution. S'il y en a d'autres qui ont une autre interprétation, c'est qu'ils ont des mobiles politiques, ce qu'il ne faudrait pas.

Au Gouvernement, FOLUCON-F recommande le statu quo : que le discours politique qui prévaut demeure ainsi ...

Ce qu'il y a à faire par le Gouvernement est déjà en cours de réalisation, même aujourd'hui. Ce qui importe est que le pays garde sa souveraineté et que les institutions du pays continuent à garantir la justice pour tous. Il faudrait aussi que le discours politique qui prévaut demeure ainsi.

Puis, il faut que ceux à qui on a confié des responsabilités soient compétents dans leurs secteurs respectifs dans le respect de la loi et des droits de la personne humaine.

Aux Nations Unies, FOLICON-F recommande de collaborer avec ceux qui sont au pays

Concernant l'ONU, il faut que cette organisation ne fonde plus ses rapports sur des sources non fiables. Il y a des institutions du pays et des associations agréées qui ont leur siège dans le pays à consulter, fait remarquer FOLUCON-F.

Pourquoi ne viennent-ils pas s'informer auprès de ceux qui sont dans le pays. Il faudrait que l'ONU collabore avec ceux qui sont dans le pays ?

Aux associations agréées, suspendues ou radiées, FOLUCON-F recommande de se mettre ensemble pour construire le pays

Il faudrait alors que nous nous mettions ensemble pour construire le pays et consolider les droits de la personne humaine.

Concernant les associations qui sont à l'exil, je dis une chose : il leur sera toujours difficile de produire des rapports à partir de l'extérieur du pays dans la mesure où ils disent que leurs membres sont dans la clandestinité. Je pense que ces associations ne devaient pas semer les divisions dans le pays. Elles ont le devoir de rassembler. Il faudrait que leurs leaders demandent de rentrer, ce sont des enfants du pays.

Quant à ceux qui continuent à ternir le pays, il faudrait qu'ils sachent que le pays reste stable et que leurs actes gardent leurs traces.

Monsieur Egide Manirakiza, Professeur de Droit à l'Université du Burundi



Pr Egide Manirakiza

Au Gouvernement, le Pr Egide Manirakiza recommande de mettre sur pied une commission d'experts pour bien préparer ce rapport destiné à l'EPU en 2023

Le Gouvernement devait tout faire pour que les droits de l'homme au Burundi évoluent positivement. Comme le Burundi a été examiné à l'ONU en 2018 et que des recommandations ont été formulées à l'endroit du pays, le Burundi a l'obligation de mettre en œuvre ses engagements.

Il sera examiné l'année prochaine, au mois de mai 2023, pour vérifier si les recommandations ont été mises en œuvre.

Cela nécessite que le rapport du Burundi soit disponible dès le mois de février 2023, d'où l'urgence de mettre sur pied une commission d'experts pour bien préparer ce rapport. Le prochain examen sera donc l'occasion d'évaluer le pas franchi dans la mise en œuvre des recommandations formulées en 2018.

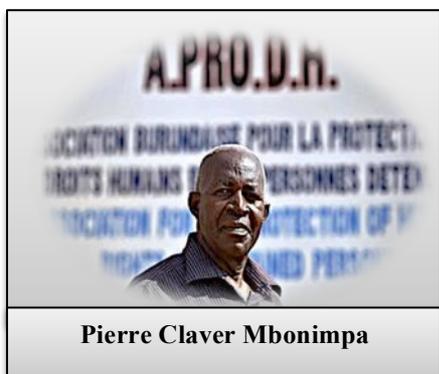
Aux Nations Unies

Le Professeur Egide Manirakiza recommande que cette institution envisage comment améliorer ses relations avec le Burundi et c'est possible, précise-t-il

Aux associations agréées, suspendues ou radiées

Le Pr Egide Manirakiza recommande de mettre en avant les intérêts du pays parce qu'une association peut avoir l'intention de nuire au pays alors qu'après tout le pays nous appartient tous. Il faut que tout ce qu'elles font contribue au développement du pays.

Monsieur Pierre Claver Mbonimpa, Président de l'APRODH



Pierre Claver Mbonimpa

Au niveau de notre organisation APRODH, nous continuons de surveiller la situation des droits de l'homme au Burundi pour plaider au respect des droits humains dans ce pays...

Et cela parce que le Gouvernement en place et la plupart des organisations au Burundi semblent ne pas être concernés par les droits humains. Ces organisations n'osent pas dénoncer ce qui ne va pas.

C'est pour cette raison que, nos organisations qui opèrent depuis l'extérieur, restent engagées à dénoncer et à informer l'opinion sur ce qui se passe au Burundi à travers nos rapports.

Nous déplorons que même la CNIDH, supposée être indépendante, reste instrumentalisée par le Gouvernement alors qu'elle devait faire son travail, de suivre de près la situation des droits humains et rapporter les faits au Gouvernement afin qu'il agisse à son tour en tenant compte des recommandations pour y remédier. En conséquence, le manque d'indépendance de la CNIDH fait cette différence entre ses rapports sur la situation des droits de l'homme et les nôtres, d'où nous restons engagés à informer les organisations internationales, les Nations Unies ainsi que tous les partenaires afin qu'ils n'ignorent pas ce qui se passe au Burundi.

La CNIDH nous demande de respecter la loi alors que nous-mêmes nous ne luttons que pour le respect de la loi, l'indépendance de la magistrature et le respect des décisions de justice dont celle de la Cour de Justice de la Communauté de l'Afrique de l'Est concernant le troisième mandat. La commission devrait conseiller au Gouvernement de mettre en exécution ce jugement.

Par rapport à l'EPU de l'année prochaine, nous avons soumis un rapport sur la situation des droits de l'homme et l'état de la mise en application des recommandations acceptées lors de la précédente session. Si le Gouvernement ou la CNIDH constatent des anomalies dans notre rapport, nous les invitons à démentir. Si par exemple, nous évoquons 150 personnes assassinées avec des noms à l'appui, ils devront contredire en exhibant ces personnes.

Sinon, un proverbe dit que personne ne peut cacher la fumée quand la maison brûle. C'est pourquoi, lorsqu'une personne est assassinée, nous sommes informés, et c'est pour cela que nous avons relevé toutes les violations et nous les avons consignées dans notre rapport alternatif destiné à l'EPU. Bref, nous ne sommes pas des ennemis du Gouvernement, nous lui prodiguons plutôt des conseils pour lutter contre l'impunité.

L'APRODH ne recommande rien au Gouvernement ...

Au Gouvernement, nous ne devons même rien demander puisqu'il connaît son rôle de respecter et faire respecter les droits humains, d'assurer la Justice pour tous. C'est son devoir de protéger les citoyens, d'assurer la Justice pour tous, de faire respecter l'indépendance de la magistrature.

Aux Nations Unies, l'APRODH recommande de garder un œil sur le Burundi

A l'ONU, nous recommandons de garder un œil sur le Burundi. Et nous sommes très reconnaissants du renouvellement du mandat du Rapporteur spécial même, s'il est désapprouvé par le Gouvernement.

Si le Gouvernement refuse l'accès au rapporteur spécial pour aller s'enquérir de la situation réelle au Burundi, c'est qu'il y a des choses qu'il veut cacher. C'est pourquoi l'ONU doit suivre de près ce qui se passe au Burundi, si besoin, en cas de persistance des violations des droits de l'homme, prendre des mesures appropriées.

Aux associations agréées, suspendues ou radiées, APRODH recommande se coaliser et oser dénoncer les violations sans partie prise.

Aux organisations agréées au Burundi, c'est difficile de leur recommander des actions puisqu'elles ont peu de manœuvres, vu ce qui est arrivé aux autres organisations et à ceux qui ont risqué même la vie parce qu'ils ont osé dénoncer. Donc les mêmes menaces continuent de peser sur elles.

Elles devront cependant se coaliser et oser dire la vérité parce que si elles se disent défendre les droits humains, elles doivent oser dénoncer sans partie prise.

Aux organisations en exil, nous leur recommandons de ne pas se lasser, de ne pas baisser la garde puisque le jour où nous nous lasserons, les auteurs des violations auront le champ libre d'agir impunément dans le silence complet des victimes et de la population en général.

Madame Eulalie NIBIZI, Directrice exécutive de la Coalition burundaise des défenseurs des droits de l'homme (CBDDH)



Madame Eulalie Nibizi

Que les gens comprennent que tant que le monde existe, des rapports critiques seront toujours établis. Si les violations cessent, les critiques cesseront, signale la CBDDH.

Au Gouvernement, la CBDDH recommande d'accepter le débat contradictoire sur les violations des droits humains

- De décourager les actes de violation et mettre fin à l'impunité des auteurs de violation pour que les rapports soient positifs.
 - De s'acquitter de ses obligations constitutionnelles et internationales, de garantir la jouissance des droits humains, celles de les promouvoir et de les protéger dans toutes leur universalité et complémentarité.
- D'encourager tout Burundais à défendre les droits humains par des mesures incitatives et coercitives et amener ses institutions à respecter les droits humains, à les promouvoir et à protéger contre toute forme de violation, réhabiliter l'indépendance des juges ;
 - De mettre en place des mécanismes de protection efficace et accessibles à tout citoyen notamment le système judiciaire ;
 - D'éduquer sa population depuis le jeune âge pour adopter une approche droits humains dans son quotidien ;
 - D'arrêter les représailles contre les défenseurs des droits humains critiques et encourager plutôt les acteurs non étatiques de dénoncer les violations ;
 - De libérer l'espace civique pour que les OSC et les media puissent faire leur travail et exprimer leur opinion et découragera les auteurs de violation.

Aux Nations Unies, la CBDDH recommande :

- De faire appliquer les principes énoncés dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux auxquels le Burundi a souscrit.
- D'exploiter les rapports produits par les OSC et mettre en place un programme d'encadrement du Burundi.

Aux associations agréées, suspendues ou radiées, la CBDDH recommande

- De rapporter sur des violations des droits de l'homme et dénoncer les auteurs de soutenir toute personne victime de violations et de demander des comptes aux institutions de l'Etat ;

- De préserver leur indépendance vis-à-vis du politique et de s'acquitter de leur devoir de faire suivi de la jouissance des droits humains et d'éduquer la population et être leur oreille et leur voix ;
- De rester ferme et travailler en synergie dans cette tâche ;
- D'occuper leur espace d'acteurs civil, complémentaires aux institutions et de revendiquer cet espace si les institutions de l'Etat le confisquent ;
- De rester debout en faveur des droits humains, rapporter et dénoncer les cas de violation des droits humains et demander des comptes au Gouvernement ;
- De continuer à donner des conseils aux institutions de l'Etat et sensibiliser la population
- De travailler en synergie et rester solidaires avec les OSC qui continuent à travailler dans des conditions dures à l'intérieur du Burundi ;
- De continuer à collaborer avec les mécanismes de protection des droits humains au niveau national, régional et international ;
- De préserver leur indépendance et demeurer focalisé sur la promotion et la protection des droits humains.

Maître Vital Nshimirimana, Délégué Général du Forum pour le Renforcement de la société civile (FORSC)



Maître Vital Nshimirimana

Tant qu'il y aura des violations des droits humains, il y aura des rapports s'y rapportant. C'est d'ailleurs une des obligations contenues dans les instruments internationaux auxquels le Burundi a souscrits, souligne le FORSC.

Les rapports sur les droits humains au Burundi reprennent des faits matériels qui se sont produits. Ils sont généralement le fait des agents de l'Etat ou de tierces personnes dont les groupes armés (en cas de conflit armé).

Les associations qui produisent des rapports le font au terme d'un travail comprenant plusieurs étapes dont la récolte des données, l'analyse, la vérification, la rédaction et la vérification du rapport. Tant qu'il y aura des violations des droits humains, il y aura des rapports s'y rapportant. C'est d'ailleurs une des obligations contenues dans les instruments internationaux auxquels le Burundi a souscrit ainsi que les organes des traités (ex : comité contre la torture, comité des droits de l'homme, etc.).

Au Gouvernement, le FORSC recommande de documenter les violations des droits humains, engager des poursuites contre les auteurs et les amener à rendre compte devant les instances judiciaires.

Le Burundi doit veiller à ses obligations classiques dont l'obligation de protéger et celle de défendre les droits humains.

Ceci exige des pouvoirs publics de documenter les violations des droits humains, engager des poursuites contre les auteurs et les amener à rendre compte devant les instances judiciaires.

Le Gouvernement burundais doit comprendre que le respect des droits humains est profitable à chaque burundais tout comme il présente des bénéfices énormes pour le Gouvernement.

Aux Nations Unies, le FORSC recommande le dialogue avec le Burundi

Continuer le dialogue avec les autorités burundaises en vue de la reprise des activités du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Burundi.

Aux associations agréées, suspendues ou radiées, le FORSC recommande d'observer des standards et des critères objectifs dans la défense et la promotion des droits de l'homme

Toute association qui intervient en matière des droits humains doit accepter de contribuer à leur défense et promotion. Pour cela, il existe des standards.

Des critères objectifs existent pour conclure à une violation, que ce soit en matière des droits civils ou politiques d'une part, et en droits économiques, sociaux et culturels d'autre part.

Les associations reconnues par le régime burundais doivent collaborer avec les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux des droits humains. Ces associations doivent assumer leurs rapports, les rendre publics, les vulgariser auprès des autorités et les communiquer aux mécanismes internationaux. Car le respect des droits humains est une affaire universelle, commune à toute l'humanité.

Une association dont l'objet social comprend la défense et la promotion des droits humains et qui tente de couvrir les violations des droits humains commis dans son pays au lieu de les dénoncer et d'inviter les autorités à y remédier n'a pas raison d'être. Elle ne sert pas la communauté, la nation.

Quant aux associations suspendues ou radiées en exil, malgré leurs ressources limitées, elles doivent s'évertuer à continuer à documenter les violations des droits humains et produire des rapports. Ces derniers sont envoyés aux institutions burundaises et aux organisations internationales dont les Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne et la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est, etc.

Les associations qui travaillent dans le domaine des droits humains sont encouragées à continuer à documenter les violations des droits humains. Elles doivent également continuer le plaidoyer auprès des autorités burundaises et des mécanismes des droits humains au niveau régional ou international.

Les rapports doivent rester objectifs et porter sur des faits réels et vérifiables. Ces associations doivent également continuer à contribuer à l'éducation aux droits humains et plaider auprès des autorités en vue de l'adoption des mesures susceptibles de prévenir la violation des droits humains.

Carina Tertsakian, Chercheure de l'Initiative pour les droits humains au Burundi (IDHB)



Madame Carina Tertsakian

Pour que les rapports critiques sur la situation des droits de l'homme ne soient plus établis, il suffit que le gouvernement cesse de violer les droits de l'homme, précise l'IDHB ...

Dès que ces violations cessent et que leurs auteurs sont poursuivis en justice, les critiques cesseront aussi. Il s'agit donc, en quelque sorte, d'une fausse question.

Le journaliste de la RTNB aurait dû demander aux représentants du Gouvernement ce qu'ils comptent faire pour que les violations des droits humains cessent, plutôt que ce qu'ils comptent faire pour que les rapports critiques ne soient plus établis.

Le Gouvernement devrait reconnaître que des violations des droits humains existent toujours au Burundi et adopter une politique franche et transparente par rapport aux actions qu'il projette pour y mettre fin.

Il est à déplorer que le débat diffusé par la RTNB n'était pas équilibré. Les trois invités avaient un penchant clair : la plupart de leurs réponses semblaient destinées à défendre le Gouvernement ou à minimiser les violations des droits humains plutôt que de reconnaître les réalités et faire des recommandations qui pourrait avoir un impact positif. L'attitude du président de la CNIDH est particulièrement décevante. La CNIDH est censée être une Institution indépendante, mais son Président parle le langage du Gouvernement ; il est resté au niveau des généralités, n'a cité aucun cas concret et s'est contenté de critiquer les détracteurs.

Ce débat était une occasion ratée de dire les choses telles qu'elles sont et de chercher des solutions efficaces pour améliorer la situation des droits humains au Burundi.

Au Gouvernement, l'IDHB recommande d'entreprendre des actions concrètes, fermes et durables pour mettre fin aux violations des droits humains et aux pratiques du passé.

Nous avons tous envie de croire à la bonne volonté du Président, mais pour démontrer son engagement, il faut qu'il aille au-delà des paroles ; les Burundais sont fatigués des promesses qui ne sont pas réalisées.

Le Président Évariste Ndayishimiye a hérité d'une situation très lourde en 2020 à la suite de la crise déclenchée par son prédécesseur en 2015, dont l'impact se fait toujours sentir aujourd'hui.

De plus, certains des auteurs et commanditaires de graves crimes étaient toujours dans son entourage, et le sont encore aujourd'hui ; le Gouvernement les protège, malgré leur passé

sanglant. Nous ne pouvions donc pas nous attendre à ce que la situation se transforme du jour au lendemain. Mais deux ans plus tard, les réformes se font toujours attendre.

Nous recommandons au Gouvernement de mettre en œuvre les promesses du Président sans tarder, notamment en matière de Justice. Il a reconnu lui-même qu'un système judiciaire indépendant est au cœur de toute réforme durable dans le domaine des droits humains.

- *Que les autorités commencent donc par libérer immédiatement tous ceux qui n'auraient jamais dû être emprisonnés – je pense notamment à l'avocat Tony Germain Nkina, certains membres de partis d'opposition et d'autres prisonniers politiques. Ce serait un premier pas important.*
- *Deuxièmement, qu'elles initient des poursuites judiciaires crédibles contre les auteurs de graves crimes – par exemple, les personnes responsables d'assassinats politiques, de disparitions forcées et d'actes de torture, dont certains agents bien connus du Service national de renseignement.*
- *Troisièmement, le Gouvernement devrait permettre à ses citoyens de s'exprimer librement et de critiquer les actions du gouvernement sans crainte de représailles.*

Aux Nations Unies, l'IDHB recommande aux agences onusiennes présentes au Burundi d'intégrer des actions en faveur des droits humains dans leurs programmes et d'en refaire une priorité ...

Le Gouvernement burundais a forcé le Haut Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU à fermer son bureau en 2019, même si le Président a récemment semblé ouvrir la porte à des discussions avec le Haut Commissariat.

Mais nous recommandons aux autres agences onusiennes présentes au Burundi, telles que le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), d'intégrer des actions en

faveur des droits humains dans leurs programmes et d'en refaire une priorité, y compris dans les projets de développement. Les droits économiques, sociaux et culturels sont inséparables des droits civils et politiques.

Le Rapporteur spécial de l'ONU sur le Burundi continue de travailler tant bien que mal, malgré le refus du gouvernement de lui accorder l'accès au pays. Nous le soutenons dans ses efforts et espérons qu'il continuera de jeter un regard objectif sur la situation des droits humains au Burundi et de publier ses constats. Nous espérons aussi que le Gouvernement finira par prendre en compte ses recommandations, même si publiquement, il affiche toujours une attitude de non-coopération.

Par contre, nous souhaiterions voir l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs attacher une plus grande priorité à la situation des droits humains au Burundi.

Aux associations agréées, suspendues ou radiées, l'IDHB recommande documenter la situation des droits humains au Burundi en toute indépendance, de publier régulièrement des rapports bien fouillés avec des informations précises et vérifiées, et de renforcer leur plaidoyer au niveau international.

Dans le contexte actuel, il est quasiment impossible pour les associations des droits humains de travailler librement et ouvertement au Burundi. Le Gouvernement fait tout pour que les violations ne soient pas dénoncées.

Les défenseurs des droits humains font face à de nombreux obstacles, surtout concernant la sécurité de leurs membres et des témoins.

C'est pour cela qu'il n'y a presque plus d'associations indépendantes des droits humains agréées au Burundi et que de nombreux défenseurs restent en exil. La plupart des associations agréées travaillent sur des sujets moins sensibles ; d'autres soutiennent carrément le Gouvernement et manquent d'indépendance. Il y a quelques exceptions, par exemple l'OLUCOME et PARCEM, qui font un travail important et courageux sur la gouvernance économique et la lutte contre la corruption ; nous les encourageons vivement à poursuivre ce travail.

Le Gouvernement n'a rien fait pour permettre à ces associations de reprendre leurs activités au pays. À part le climat d'intimidation, plusieurs dirigeants de ces associations ainsi que des médias radiés ont été condamnés à de lourdes peines en leur absence et ne peuvent donc pas retourner au pays ou aider à reconstruire le mouvement des droits humains au Burundi.

Je salue l'engagement et la détermination des associations qui continuent de travailler en exil depuis sept ans. Vu la censure et l'auto-censure qui règnent au Burundi, peu d'informations indépendantes et crédibles sortent du pays.

Les associations en exil jouent donc un rôle clé pour informer à la fois le public burundais et le public international. Je leur recommande de continuer de documenter la situation des droits humains au Burundi en toute indépendance, de publier régulièrement des rapports bien fouillés avec des informations précises et vérifiées, et de renforcer leur plaidoyer au niveau international.

Maître Armel Niyongere, Président de l'Action des Chrétiens pour l'abolition de la Torture au Burundi ACAT-BURUNDI



Maître Armel Niyongere

Pour que les rapports critiques cessent, Il faut que le Gouvernement s'implique de manière effective dans la cessation des violations des droits de l'homme dont les auteurs sont principalement parmi les agents de l'Etat et leurs complices, mentionne l'ACAT-BURUNDI

Bien que certaines infractions de droit commun soient réprimées par des instances judiciaires habilitées, la plupart des violations motivées par des mobiles politiques contre des opposants politiques et des défenseurs des droits de l'homme restent impunies, malgré de nombreux signaux d'alerte envoyés régulièrement aux autorités habilitées par la société civile et les médias indépendants.

Je dois rappeler qu'avant la crise de 2015, certaines organisations de la société civile, comme ACAT-BURUNDI, collaboraient avec les autorités politiques et judiciaires à la satisfaction des bénéficiaires comme les victimes des violations des droits de l'homme. Même certains personnels de l'Administration comme le Ministère de la Justice bénéficiaient des actions de l'ACAT-BURUNDI et des autres organisations en termes de formation et de plaidoyer en leur faveur auprès des partenaires pour des appuis matériels etc.

J'en profite d'ailleurs pour faire un clin d'œil au Président de la CNIDH pour qu'il fasse preuve d'indépendance dans ses actions en se conformant à la loi qui régit son institution, notamment l'article 2 « *que dans son fonctionnement, la Commission n'est soumise qu'à la loi. En vue de préserver son indépendance et sa crédibilité, aucun organe étatique ne peut lui donner des injonctions dans l'accomplissement de ses missions* »

Je rappelle aussi au Président de la CNIDH que ce sont des organisations de la société civile, dont certaines sont à l'exil, qui ont pris le leadership dans le plaidoyer en 2011 auprès du Gouvernement, l'Assemblée Nationale et de partenaires internationaux du Burundi pour la création de l'actuelle commission nationale indépendante des droits de l'homme au Burundi conforme aux standards des principes de Paris.

Il devait donc mieux comprendre le rôle important d'une société civile indépendante dans la promotion et la protection des droits humains que nous nous engageons de jouer en toute indépendance et dans le respect des normes de rigueur et d'objectivité.

Au Gouvernement, ACAT-BURUNDI recommande le respect de ses engagements nationaux, régionaux et internationaux en matière de protection et de promotion des droits de l'homme.

Cela implique une collaboration effective avec les institutions comme l'ONU, l'Union Africaine et l'EAC dans la mise en œuvre des recommandations formulées à l'endroit de l'Etat du Burundi y compris le jugement de la Cour de l'EAC en rapport avec le troisième mandat

illégal du Président Pierre Nkurunziza en 2015 qui a occasionné des violations massives des droits de l'homme et un mouvement massif de réfugiés principalement dans les pays limitrophes.

C'est la raison pour laquelle nous rappelons au Gouvernement qu'il devait autoriser le Rapporteur Spécial de l'ONU à se rendre au Burundi pour constater lui-même l'état de la situation des droits de l'homme au Burundi et cela pourrait contribuer à mettre fin au climat de méfiance entre le Gouvernement et les défenseurs des droits de l'homme sur la fiabilité de leurs rapports de plaidoyer auprès des organes de traité des Nations Unies et de mécanismes spéciaux de l'Union Africaine.

Aux Nations Unies, ACAT-BURUNDI recommande à suivre de près la situation des droits de l'homme au Burundi malgré à l'hostilité affiché par le Gouvernement au Rapporteur Spécial de l'ONU.

Comme le Burundi sera examiné l'année prochaine, par l'Examen Périodique Universel (EPU) de l'ONU, il devait tenir compte de tous les intervenants y compris la société civile burundais en exil pour formuler des recommandations objectives et pertinentes pour le respect des droits humains au Burundi.

J'en profite également pour demander aux autres partenaires internationaux du Burundi à continuer de soutenir les acteurs de la société civile et les médias indépendants car ils jouent un rôle crucial dans la documentation des violations des droits humains dans un contexte de verrouillage de l'espace démocratique et de violation des libertés publiques, la liberté de la presse et la liberté d'association.

Aux associations agréées, suspendues ou radiées, l'ACAT-BURUNDI recommande de rester ferme dans leur contribution à la promotion et la protection des droits de l'homme au Burundi.

Leurs actions doivent mener les autorités à comprendre que le rôle de la société civile est de bâtir et non pour la conquête du pouvoir comme certains responsables politiques ont tendance à le faire croire.

Certes, les défenseurs des organisations et des médias se trouvant au Burundi sont exposés aux menaces et harcèlement multiformes mais rien ne les empêche de collaborer avec leurs compatriotes qui sont à l'exil, à l'abri de ces risques pour le plaidoyer auprès des partenaires régionaux et internationaux du Burundi susceptibles d'user de leur influence pour amener le Gouvernement burundais à respecter ses engagements en matière de promotion et de protection des droits humains.

Aux organisations et médias se trouvant à l'exil, je recommande, malgré leurs conditions difficiles de travail, de rester ferme dans le respect de l'éthique et de la déontologie professionnel, en faisant preuve de rigueur et d'objectivité dans leurs cadres d'action respectifs.

« Conclusion »

A la lecture des contributions des défenseurs des droits humains se trouvant à l'étranger qui ont enrichi le débat organisé par la RTNB, il s'avère que le public qui a suivi l'émission a assisté à une analyse globalement subjective des rapports établis par l'ONU et les organisations de la société civile sur les violations des droits de l'homme au Burundi.

Certes, l'animateur du débat a le mérite d'avoir posé des questions pertinentes sur le rôle du Gouvernement, des Nations Unies et de la société civile, y compris les organisations suspendues ou radiées dont les leaders sont même poursuivis en justice.

Mais en absence des acteurs concernés comme les défenseurs des droits humains en exil, le débat devait inévitablement être déséquilibré et orienté en faveur du Gouvernement dans un médium sous contrôle de l'Etat. En effet, si la RTNB avait la volonté de recueillir les propos de ceux qui se trouvent à l'étranger, elle aurait organisé le débat en ligne avec le concours des technologies de l'information et de la communication qu'elle maîtrise parfaitement.

Bien évidemment, l'obstacle majeur est à situer dans le contexte de verrouillage de l'espace démocratique qui, depuis la crise de 2015, s'apparente à l'époque révolue du monopartisme des régimes militaires où la presse libre et la liberté d'expression étaient inexistantes au Burundi.

Comme le disait bien Voltaire, l'un des célèbres philosophes des Lumières, « *Le droit de dire et d'imprimer ce que nous pensons est le droit de tout homme libre, dont on ne saurait le priver sans exercer la tyrannie la plus odieuse* »¹⁴

Il y a lieu d'espérer que la troisième édition des états généraux de la communication et des médias organisés les 24 et 25 novembre 2022 à Gitega aura été une bonne occasion pour le Gouvernement burundais de se ressaisir afin de garantir l'exercice effectif des libertés publiques et d'autres droits fondamentaux véhiculés par les instruments nationaux, régionaux et internationaux adoptés par l'Etat du Burundi.

La prochaine célébration du 74ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le 10 décembre 2022, devrait également servir de cadre de réflexion et d'échanges au Gouvernement et à ses partenaires nationaux et internationaux, sur les défis à relever en matière de respect des droits de l'homme au Burundi.

¹⁴ <https://citations.webescence.com/mots/liberte-de-la-presse#>